IMT Nuremberg Archives

H – 4572

International Court of Justice

Mission de Mr. E.O. MUNN
PWD - SHAEF
8 - 21 Novembre 1944

-:-:-:-:-:-:-

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 395
Filed Jan 31, 1946

Assassinats à Ste RADEGONDE (près de RODEZ) Aveyron

Témoignages de Mme PRAT MARTY
de Mme FERRIE
Procès-Verbaux de Gendarmerie

Le Jeudi 17 Août, veille de la libération de RODEZ, vers 20 heures, les allemands retirent de la prison de RODEZ, 30 hommes tous civils, arrêtés par la Gestapo, certains la veille seulement, d'autres depuis des mois.

Les Allemands les attachent deux par deux et les emmènent en camionnette, vers le champ de tir; à quelques mètres du champ de tir, les hommes sont descendus et conduits à la butte de tir. Ils chantent la "Marseillaise".

Alignés le long de la tranchée de tir, ils sont tués par des rafales de mitraillette, leurs corps tombent dans la tranchée, les S.S. arrosent à la mitraillette pour les achever. Ils détachent de grosses pierres du mur de la tranchée, les jettent à l'intérieur avec un peu de terre; les crânes, les poitrines sont défoncées.

Les allemands rentrent à RODEZ.

Dès le lendemain, quelques civils se rendent sur les lieux et retirent les 30 cadavres.

Un rapport de gendarmerie fait état du témoignage d'un docteur russe qui se serait échappé le même jour et aurait été blessé d'une balle à la cuisse à la sortie de RODEZ. Il dit s'être échappé, sautant de la camionnette avec 11 autres camarades. Il situe la chose à 21 heures 45; s'agit-il d'une seconde fournée emmenée à la butte ou aurait-il fait partie de la fournée dont il est question ci-dessus et dont il aurait été le seul rescapé ?

Service de Recherches des Crimes de guerre ennemis

Pr. le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

Le Directeur du Cabinet

B 50030

Pour la pièce certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

H4572 - 0002

271

Schiesstand und Graben.

Ste RADEGONDE : Butte de Tir et Tranchée

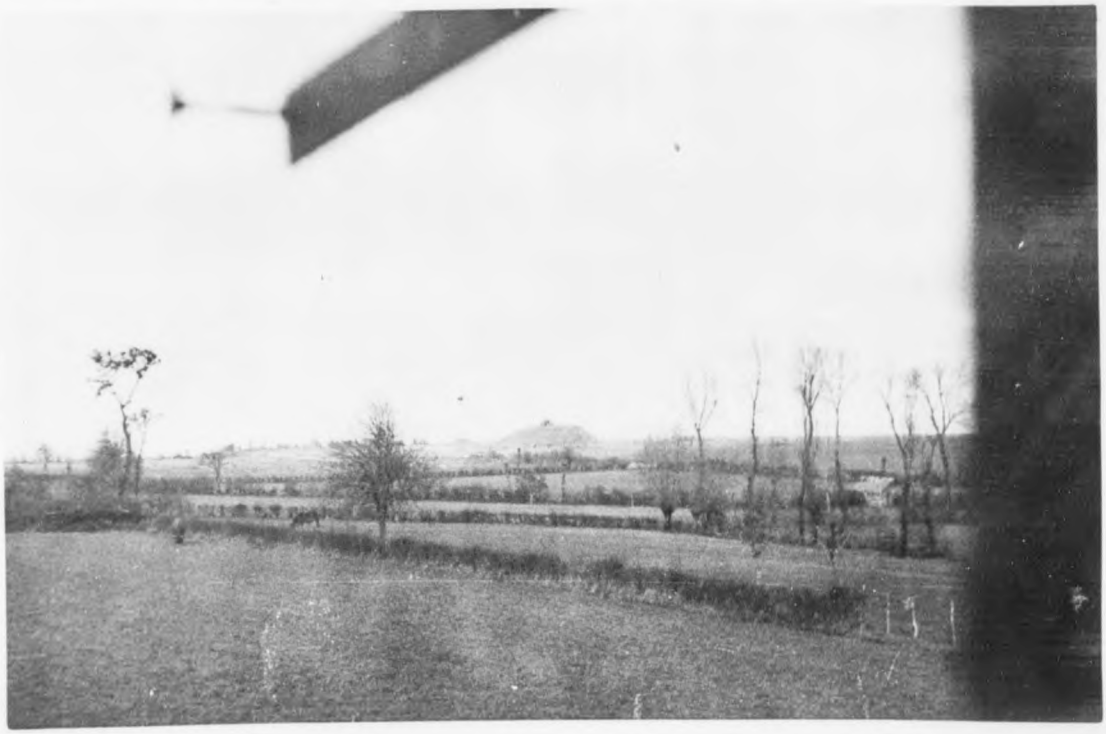

Ste RADEGONDE : vue prise de la fenêtre du Ier étage chez Madame FERRIE .

Aussicht vom Fenster des 1. Stockes bei Frau Ferrie.

B 50031

H4572 – 0003

H4572 – 0004

B50032

Gendarmerie Nationale

16e Légion

Compagnie de l'Aveyron

Section de Rodez

Brigade de Rodez

N°1185 du
17.II.1944

Procès-Verbal
renseignements
militaires sur
l'assassinat de
30 Patriotes à
RODEZ

R. et D. Chef HECTOR

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, Vendredi dix sept Novembre, mille neuf cent quarante quatre, à dix heures,

Nous soussignés, HECTOR Marcel M. d.L. Chef
et GAYRAUD Maurice, gendarme

à la résidence de Rodez, département de l'Aveyron revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit :

agissant en vertu des ordres verbaux du Chef d'Escadron Commandant la Compagnie, à l'effet de recueillir la liste nominative, avec nationalité, age, motif de l'arrestation, des trente fusillés de Sainte Radegonde, au cours de nos recherches, avons pu établir la liste suivante :

1° - AMANS Georges, 22 ans, Français, pris dans un engagement entre maquis et allemands à Montbazens (Aveyron)

2° - WORMSER, Paul 40 ans, Français, Chirurgien dentiste, arrêté à ESPALION, alors qu'il donnait ses soins à un jeune du maquis blessé, faisait lui-même partie de ce maquis.

3° - ETHEVE Maurice 39 ans, Français, a été trouvé porteur d'un laissez-passer établi par un maquis.

4° - DOUZOU Roger, 19 ans, Français, arrêté alors qu"il se rendait au maquis.

5° - CAUMES, Henri, 17 ans, Français, arrêté alors qu'il se rendait au maquis.

6° -AUSTRUY Albert, 32 ans, Français, arrêté alors qu'il transportait des jeunes au maquis.

7° - DEVILLERS Edmond, 27 ans, Français, arrêté par la Gestapo alors qu'il était porteur d'un laissez-passer délivré par le maquis.

8° - ALDEBERT, Alban 30 ans, Français, faisait partie du maquis, était armé lorsqu'il a été arrêté par la gestapo

9° - LAIGNEL Maurice, 36 ans, Français, appartenait au maquis de la Selve.

B50033

H4572 – 0005

H4572 - 0006

10° - FRAISSE Maurice, 36 ans, Français, faisait partie de la résistance, avait des tracts sur lui lors de sn arrestation.

11° - LOUBIERE Fernand, 33 ans, Français, appartenait au maquis Antoine, arrêté trouvé porteur de listes de miliciens.

12° - MULLER Raymond, 38 ans, Français, arrêté par la Gestapo sur dénonciation, faisait partie de la résistance.

13° - BESSOLES Louis, 35 ans, Français, arrêté par la Gestapo, était porteur d'une arme.

14° - ROMANUK Grégoire, 31 ans, Polonais, agent de liaison entre la résistance et les officiers Russes prisonniers des Allemands

15° - LAVERGNE Roger, 21 ans , Français, blessé à Rodez St.Felix, a été fait prisonnier par les allemands.

16° - WEINGRAD Henri, 21 ans, Français, fait prisonnier au cours d'un engagement avec les allemands à Capdenac (Aveyron)

17° - BLASI Louis, 44 ans, Français, arrêté par la Gestapo porteur d'une fausse carte d'identité.

18° - LAROMIGUIERES, ...
appartenait au maquis de Cransac, Aveyron

19° - Inconnu .....

20° - DERBERIAN, Karabat .....

21° - PAUL, Marlot .....

22° - ROMANOWSKI, Zenon.... Polonais .....

23° - FLORY, Dominique .....

24° - MATHIS Marcel, 17 ans .....

25° - COQUAZ Thevenot, ...

26° - LADURELIE, ...
Appartenait au maquis de Cransac

27° - HAAG, Marcel .....
appartenait au maquis de Cransac

28° - BARRE,Robert, 19 ans .....

29° - KOROL,.....

30° - Inconnu .....

B 50034 ...../.....

Ces trente fusillés, avaient été arrêtés parla Gestapo et emprisonnés dans les locaux spéciaux de la caserne BURLOUP, à Rodez, les uns y étaient depuis quelques jours seulement, les autres depuis plusieurs mois.

La veille de leur départ de RODEZ, les Allemands les ont amenés au terrain de la cible où ils ont été lachement fusillés le 17 Août 1944.

Des renseignements plus précis n'ont pu être recueillis sur l'identité des 18° fusillés au 30° inclus, portés dans cet ordre sur le présent procès-verbal.

Les photographies de MULLER, BESSOLES et LOUBIERES, tous trois de RODEZ, nous ont été transmises par les familles des intéressés, ces photographies datent de quelques temps avant leur arrestation. Il ne nous a pas été possible de recueillir la photographie de l'un d'eux une fois fusillé.

Mentionnons toutefois que la photographie de MULLER une fois fusillé existe au dossier détenu par M. le Juge d'Instruction à RODEZ.

Ci-joint photographies de MULLER, BESSOLES et LOUBIERES ainsi que la copie des déclarations de :

1° - CADARS Adrien
2° - FERRIE Gabrielle
3° - PRATMARTY Raymonde.

Deux expéditions, la première à M. le Chef d'Escadron commandant la Compagnie, la deuxième aux archives.

GAYRAUD HECTOR.

E. de Heuthon

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 50035

Légion du Languedoc
Compagnie de l'Aveyron
Section de Rodez
Brigade de Rodez
N°837 du 26.8.1944
PROCES-VERBAL
Renseignements judiciaires
Assassinat de 30 Français par les Troupes allemandes

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, samedi vingt six Août mil neuf cent quarante quatre à huit heures,

Nous soussignés, BORIES René, adjudant
et RAGOT Louis

gendarmes à la résidence de RODEZ, département de l'Aveyron, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit :

(Exécution réquisition de M. le Juge d'Instruction de Rodez, en date du 19 Août 1944, -Transmission section N°6477/3), en vue de procéder à une enquête à l'effet de recueillir des renseignements permettant de connaitre les témoins de l'assassinat de 30 personnes, commis le 18 Août 1944 par les troupes allemandes, en visite de commune, avons recueilli les renseignements suivants :

M. SARRET Henri, 44 ans, adjoint au Maire de la Commune de Ste Radegonde (Aveyron) déclare :

"Le 17 Août 1944, vers 20 heures, je me trouvais dans une dépendance de ma ferme, lorsque j ai entendu une rafale d'armes automatiques, provenant de la direction du champ de tir, employé par les troupes d'occupation. Cette rafale a été suivie de coups de feu isolés, mais assez nombreux. Tout de suite, j'ai pensé qu'une chose inaccoutumée venait de se passer, mais croyant le champ de tir gardé par les allemands, je ne me suis pas rendu sur les lieux immédiatement.

Le 18 Aout , vers huit heures, je me suis rendu sur les lieux, en compagnie de Monsieur RAYNAL de Ste Radegonde, afin deme rendre compte de ce qui s'était passé à la Cible, la veille.

A notre arrivée, nous avons constaté que les deux tiers de la tranchée de la butte de tir étaient en partie comblés. Quelques lambeaux de vêtements et certaines parties de membres humains émergeaient de la terre. Aussitôt je suis descendu dans la tranchée et avec un baton, j'ai gratté la terre, et j'ai aperçu deux cadavres qui étaient liés par les poignets à l'aide de fils électriques. J'ai continué ma lugubre besogne, pendant que mon camarade était allé pré-

B50036

..../....

H4572 - 0008

H4572 – 0009

venir téléphoniquement l'autorité préfectorale de RODEZ; peu à peu des sauveteurs étaient arrivés et nous avons ainsi exhumé trente cadavres affreusement mutilés, certains d'entre eux étaient totalement défigurés tellement la fureur de leurs bourreaux avait été grande. Ils étaient tous vêtus de costumes civils et étaient attachés deux par deux. L'ambulance est arrivée de RODEZ et les dadavres ont été dirigés sur l'hopital de cette ville.

En relevant les cadavres, j'ai remarqué que tous avaient la face tournée contre terre et qu"ils portaient des coups à la tête, semblant avoir été fait à coups de crosse. Les cadavres étaient recouverts d'une mince couche de terre et de gros blocs de pierre."

Lecture faite, persiste etsigne.

M. RAYNAL, Joseph, 47 ans, propriétaire à la Prade, Cne de Ste Radegonde (Aveyron) déclare.

"Le I7 Août I944, vers vingt heures 30, j'ai entendu une rafale d'armes automatiques provenant du champ de tir de la cible. Après cette rafale, pendant une demi-heure environ, j ai entendu nettement des coups de feu isolés, à la suite de cette fusillade j'ai pensé que les allemands venaient d'exécuter quelques uns des leurs.

Le I8 Aout I944, vers huit heures, M. SARRET, Adjoint au Maire est venu me demander de l'accompagner à la butte de tir, afin de nous assurer de ce qui s'était passé la veille.

A notre arrivée, nous avons aperçu dans la tranchée de la butte de tir, une partie de membres humains. Aussitôt, Monsieur SARRET est descendu dans la tranchée et a mis à jour deux cadavres liés par les poignets. Pendant qu"il poursuivait sa lugubre besogne, j'ai aidé à sortir les cadavres de la tranchée, en attendant qu'une ambulance vienne les chercher. Ces dadavres étaient au nombre de trente et portaient d'affreuses blessures. Ils avaient la face tournée contre le sol, Ils étaient recouverts de grosses pierres et d'une mince couche de terre.

Le I7 Août, vers vingt heures, j'ai entendu la rafale d'armes automatiques et les coups de feu isolés, mais je n'ai pas entendu qu'on chante la MARSEILLAISE."

Lecture faite, persiste et signe.

Monsieur RAYNAL Raymond, 30 ans, propriétaire à Fayet Cne de Rodez (Aveyron) déclare :

Le I7 Août I944, vers vingt heures, je me trouvais dans un de mes champs situé à environ I Km à vol d'oiseau de la butte de tir, lorsque j'ai entendu arriver une voiture conduite intérieure

B50037 ..../....

H4572 - 0010

et deux camions dont l'un était bâché.

Aussitôt j'ai vu descendre du camion bâché des hommes qui marchaient deux par deux. Je n"ai pu voir le nombre. Les deux derniers étaient à peine arrivés près de la tranchée de tir qu'une rafale de mitrailleuse a tué des hommes qui sont tombés dans la tranchée Après, j'ai entendu de nombreux coups de feu isolés. Je n'ai pu voir si les allemands jetaient des pierres et de la terre sur les victimes. Les allemands ont rejoint les camions en courant et sont partis en direction de RODEZ ".

Lecture faite, persiste et signe.

Mme FERRIE, née MASSOL Gabrielle, demeurant aux Landes, Cne de Ste Radegonde (Aveyron) déclare :

"Le jeudi 17 Août 1944, vers 20 heures 30, je vaquais à mes occupations à l'intérieur de mon habitation, lorsque j'ai vu arriver deux camions se dirigeant vers la butte de tir. Ces deux véhicules se sont arrêtés à 100 mètres environ de la butte de tir.

J'ai vu descendre une trentaine d'hommes paraissant attachés aux mains deux par deux. Ils ont été dirigés sur la butte de tir et alignés en bordure de la tranchée. A 8 mètres d'eux, une vingtaine d'allemands, armés de mitraillettes, leur faisaient face. Au commandement d'un allemand qui se trouvait à une vingtaine de mètres des autres et des hommes attachés, cette vingtaine de militaires ont exécuté plusieurs rafales de mitraillettes.

Aussitôt après ces rafales, j'ai vu les corps culbuter dans la tranchée.

Au moment où ces hommes étaient amenés devant la tranchée et lorsqu"ils étaient alignés devant cette dernière, j'ai fort bien entendu le chant de la MARSEILLAISE. C'est ce qui m'a fait douter qu'il s'agissait de prisonniers Français. J'ai été tellement émotionnée que je n'ai pu en voir ni en entendre davantage.

C'est tout ce que j'ai vu et entendu sur cette affaire. J'ai su par la suite qu'il s'agissait d'un assassinat de patriotes par les allemands.

Lecture faite, persiste et signe.

Nous avons cherché à établir si un homme de nationalité étrangère et qui aurait été fusillé en même temps que les trente Français n'avait pas échappé au massacre. Nous avons alors reçu la déclaration suivante de :

Monsieur GAYRAUD Hyppolyte, 45 ans, propriétaire au Puech, de Naus, Cne de Ste Radegonde (Aveyron) déclare :

Le vendredi 18 Août 1944, vers 8 heures 30, s'estprésenté,

229

à ma femme un soldat revêtu de l'uniforme allemand. Ce militaire portait une blessure à la cuisse gauche, au-dessous du genou. Il ne parlait pas le Français et n'a pu nous dire où, quand et comment il avait été blessé. Par gestes, il nous a fait comprendre qu'il avait traversé l'Aveyron à la nage. En effet, il était tout mouillé et a fait sécher ses vêtements. Il n'a pas voulu accepter de nourriture, mais a bu un bol de lait.

Ce militaire avait des épaulettes d'officier, mais je ne puis vous dire le grade. En mauvais français il nous a fait comprendre qu'il était docteur en médecine, mais nous n'avons pu savoir sa nationalité. Il n'était pas allemand. Après s'être reposé et soigné sa blessure avec de l'eau bouillie et de l'alcool à 90 °, il est parti en direction d'Agen d'Aveyron. Je crois qu'actuellement il est soigné à l'hopital de Rodez. En quittant la botte du pied gauche, une balle que je vous remets est tombée de cette chaussure. J'ignore si c'est ce projectile qui l'a blessé."

Lecture faite, persiste et signe.

A L'hopital où nous nous sommes rendus, nous avons appris que cet étranger avait été conduit au dépôt des prisonniers de guerre, caserne Ste Catherine à Rodez.

Interpellé, il nous a déclaré par le truchement d"un interprête :

"Je me nomme COURBANO FARZOULA, 28 ans, né le 29 Mars 1916 à LINKARA (Russie).

Le 16 Août 1944, j'ai été arrêté par les allemands pour avoir fomenté un soulèvement parmi les troupes Russes.

Le 17 Août 1944, à 21 heures 45, avec onze de mes camarades, les allemands nous ont pris en camion pour nous conduire à la cible et nous fusiller. Auparavant, on nous avait lié les mains derrière le dos avec du fil électrique. En marche, j'ai senti que mes liens n'étaient pas solides. Peu à peu, j'ai réussi à me libérer. J'ai invité mes camarades à se débarrasser du lien, mais de maintenir les mains derrière le dos. Après peu de temps, et aidant ceux qui ne pouvaient pas parvenir à se défaire, de leurs liens, nous avions tous les mains libres. Il fut convenu alors entre nous qu'à mon signal nous sauterions tous du camion et que nous nous sauverions. En arrivant au Faubourg St. Cyrice, j'ai sauté du camion en invitant mes camarades à en faire autant. Les deux sentinelles allemandes qui défendaient le barrage établi au carrefour St.Cyrice ont tiré sur nous. L'un armé d'un fusil a été vite neutralisé, l'autre armé d'une mitraillette, tirait toujours et c'est en le désarmant qu'une balle m'a atteint à la cuisse. C'est d'Agen d'Aveyron qu'on m'a fait transporter à l'hopital de RODEZ où j'ai été soigné. Quatre de mes camarades de fuite se trouvaient avec moi; les autres, j'ignore ce qu'ils sont devenus.

B 50039 ..../....

H4572 - 0011

229

Lecture faite, prsiste et signe après traduction par l'interprête.

ETAT DES LIEUX

Le lieu où a été commis l'assassinat des 30 français est situé sur le territoire de Ste Radegonde. Ce terrain situé au Nord du Chef-lieu de la Cne est à usage de champ de tir pour les troupes de Rodez. Les allemands occupaient ce terrain de tir pour l'instruction de leurs troupes. A l'ouest se trouve une butte de tir.

A deux mètres en avant de cette butte se trouve une tranchée dite tranchée de tir. Elle est parallèle à la butte et a une longueur de 40 mètres. Elle a un mètre de large, mais est recouverte sur 0m50, à l'aide d"un plafond en briques recouvertes de terre. Cette toiture située du côté des tireurs avait pour but de protéger le pointeur pendant les tirs. On accède dans cette tranchée par un escalier. A l'intérieur et sur une longueur de 27 mètres, se trouvent de la terre et des pierres. Contre le mur, de nombreuses taches de sang sont visibles. C'est là qu'étaient entérrés les 30 Français assassinés par les allemands.

D'après la déclaration des témoins, les trente victimes ont été alignées tout le long de la tranchée, une rafale demitraillette les a fauchés et ils sont tombés dans la tranchée. Les coups de feu isolés qui ont été entendus ont sans doute été tirés par les Allemands pour achever leurs victimes. Leur forfait accompli, ils ont jeté sur les cadavres de grosses pierres et une petite quantité de terre.

DEUX EXPEDITIONS destinées la permière à Monsieur le Juge d'Instruction à Rodez
la deuxième aux archives.

Fait et clos à RODEZ, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé RAGOT BORIES.

pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre
R. de [illegible]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 50040

H4572 - 0012

Légion du Languedoc

Compagnie de l'Aveyron

Section de Rodez

Brigade de Rodez

N°880 du 2.9.1944

PROCES-VERBAL Renseignements Judiciaires sur cinq victimes de l'assassinat de Ste Radegonde
---

GENDARMERIE NATIONALE

Cejourd'hui, samedi neuf septembre mil neuf cent quarante quatre, à neuf heures,

Nous soussignés : PRAT Urbain
et MERMILLON Raymond

gendarmes à la résidence de Rodez, département de l'Aveyron, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit.

Exécution réquisition de Monsieur le Juge d'Instruction de Rodez, en date du 31 Août 1944, N°220 (N°6522/3 section) à l'effet de procéder à une enquête pour déterminer dans quelles circonstances et pour quels motifs les personnes fusillées le 17 Août 1944 à Ste Radegonde par les allemands furent arrêtées par les autorités allemandes, de service à la résidence, avons reçu les déclarations suivantes de :

1. Mme T H E R O N Margueritte, 31 ans, débitante de boissons, 8 Place du Palais de Justice à Rodez, déclare :

"Le nommé FRAISSE Maurice, agent des lignes de P.T.T., né le 22 Août 1907 à Lodève, était locataire chez moi. Il vivait seul. Il a été arrêté le 13 Juillet 1944 à 21 heures 40 par la Gestapo de Rodez habillée en uniforme allemand. Ces derniers ont fait irruption dans mon établissement après avoir refoulé à l'intérieur tous les consommateurs qui se trouvaient sur la terrasse. Toutes les personnes ont été fouillées et Monsieur FRAISSE a été trouvé porteur d"une centaine de journaux "Le libérateur", et arrêté sur le champ.

Monsieur FRAISSE faisait partie du Groupe de résistance de la poste de Rodez. La Gestapo n'a pas visité la chambre de M. FRAISSE".

Lecture faite, persiste et signe.

2. M A D A U L E Henriette, veuve LOUBIERE, 37 ans, ménagère, 28 Rue de Bonald à Rodez, déclare à neuf heures trente :

"Le 8 Juillet dernier, mon mari LOUBIERE, Fernand, gardien de la Paix du Commissariat de Police de Rodez, a été obligé de quitter son domicile craignant d'être arrêté par la Gestapo, à la suite de ses agissements comme membre de la résistance. Il s'est réfugié au maquis ANTOINE dans les environs de Sauveterre.

B 50041

.../...

H4572 - 0013

Le 1er Août 1944, alors que mon mari venait vers Rodez, où il se rendait en mission, il a été capturé par une colonne d'allemands venant également dans cette ville. A mon avis, quand mon mari a été arrêté, il devait être porteur d'une pièce compromettante (sans doute la liste des miliciens avec adresse). Il était à ce moment là habillé en civil et avait une permission pour congé illimité de maladie.

Lecture faite, persiste et signe.

3. Mme C O U D E R C Maria, veuve MULLER, 36 ans, demeurant 5 Bd. Laromiguière à Rodez, déclare à dix heures.

"Le 29 Juillet dernier, à 17 heures EP, mon mari MULLER Raymond, se rendait à l'hopital de Rodez. En passant dans la rue Teulier, devant la Feldgendarmerie, de l'intérieur de ce batiment une personne dont je n'ai pu savoir qui, aurait dit "le voila". Mes doutes se portent sur VINCENT Marcelle, actuellement détenue à la prison. Cette femme suivait mon mari constamment afin de le pister. A ce moment, les gendarmes allemands sont sortis et ont arrêté mon mari. Ils l'ont conduit à la Feldgendarmerie d'où la Gestapo est venue le chercher. Mon époux faisait partie de la résistance; c'est pour ce motif qu'il a été arrêté."

Lecture faite, persiste et signe.

4. C O M B E S Marie-Louise, veuve BESSOLES, 33 ans, demeurant 7 Rue Bonnaterre à Rodez, déclare à treize heures :

"Mon mari, BESSOLES, Louis, faisait partie du maquis de Cassagnes-Salmiech, depuis le 25 Mai dernier environ. Il a été arrêté par la Gestapo alors qu'il consommait au café du commerce, place de la Cité à Rodez, le 22 Juillet 1944, vers 21 heures 30. A la suite de son arrestation, je me suis rendue à la Gestapo où il m'a été dit que mon mari avait été dénoncé et qu'au moment de sa capture il était porteur d'une arme".

Lecture faite, persiste et signe.

5. S A D E C K A, Aniéla, veuve ROMANUCK, 27 ans, demeurant 25 Avenue VICTOR-HUGO à Rodez, déclare à quinze heures :

"Le mardi 15 Juillet 1944, vers 10 heures, mon mari a été arrêté par les allemands, rue Béteille à Rodez. Il faisait agent de liaison entre les Chefs de la résistance de Rodez et les officiers Russes prisonniers qui soi-disant devaient se révolter. Mon mari n'était jamais porteur de pièces compromettantes ou d'une arme quelconque. A mon avis, il est fort possible que ce soit des officiers ou soldats Russes qui ont dénoncé mon époux aux allemands.

Lecture faite, persiste et signe.

H4572 - 0014

232

Nous transmettons le présent procès-verbal au Commandant de brigade de Cassagnes pour continuation d'enquête.

Deux expéditions, la première à Monsieur le Juge d'Instruction à Rodez, la deuxième aux archives.

Fait et clos à Rodez, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé : MERMILLON, Signé PRAT

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 50043

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

H4572 - 0015

H4572 – 0016

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

C O P I E

Déclaration de Madame FERRIE, née MASSOL Gabrielle, demeurant aux Landes, commune de Sainte-Radegonde (Aveyron).

"Le jeudi 17 Août 1944, vers 20 heures 30, je vaquais à mes occupations à l'intérieur de ma maison, lorsque j'ai vu arriver deux camions se dirigeant vers la butte de tir. Ces deux véhicules se sont arrêtés à cent mètres environ de la dite butte.

J'en ai vu descendre une trentaine d'hommes paraissant attachés aux mains, deux par deux. Ils ont été dirigés sur la butte de tir, et alignés en bordure de la tranchée. A huit mètres d'eux, une vingtaine d'allemands armés de mitraillettes, leur faisaient face. Au commandement d'un allemand, qui se trouvait à une vingtaine de mètres à l'Est des allemands et des hommes attachés, cette vingtaine de militaires ont exécuté plusieurs rafales de mitraillette.

Aussitôt après ces rafales, j'ai vu les corps culbuter dans la tranchée.

Au moment où ces hommes étaient emmenés devant la tranchée et lorsqu'ils étaient alignés devant cette dernière, j'ai fort bien entendu le chant de la Marseillaise. C'est ce qui m'a fait douter qu'il s'agissait de prisonniers Français. J'ai été tellement émotionnée, que je n'ai pu en voir, ni en entendre davantage.

C'est tout ce que j'ai vu et entendu sur cette affaire. J'ai su par la suite, qu'il s'agissait d'un assassinat de patriotes par les Allemands.

Signé : FERRIE.

B 50044

H4572 - 0017

234

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

C O P I E

Déclaration PRATMARTY Raymond, 20 ans, cultivateur aux Landes, Commune de Sainte-Radegonde (Aveyron)

"Le 17 Août 1944, vers 19 heures 30, je travaillais dans un champ attenant à mon habitation, lorsque j'ai vu arriver de la direction de Rodez, une camionnette bâchée. Elle s'est arrêtée au milieu du champ de tir. J'ai vu descendre quelques soldats allemands, mais je n ai pas fait attention à ce qu"ils faisaient car je suis rentré à la maison pour goûter. Comme je me trouvais sur le seuil de ma porte, j'ai entendu une rafale de coups de feu. J'ai pensé qu'il s'agissait de quelque manoeuvre et je ne me suis pas dérangé

Lorsque je suis sorti de goûter, la camionnette avait disparu.

Une demi-heure après, environ, la même camionnette est revenue. Elle était suivie d'un autre camion plate-forme et d'une auto, conduite intérieure noire. Ces trois véhicules se sont arrêtés à une centaine de mètres de la butte de tir. J'ai continué mon travail sans me rendre compte si des personnes en descendaient. Quelques instants plus tard, j'ai entendu chanter la Marseillaise. J'ai regardé ce qui se passait et j ai vu une colonne qui se dirigeait vers la butte de tir. Les hommes qui la composaient, marchaient deux par deux, mais je n'ai pu voir s'ils étaient attachés.

En raison de l'éloignement de ma maison de la butte de tir, (800 mètres environ), je n'ai pu distinguer si la colonne était composée de civils et de militaires allemands. En entendant chanter

la Marseillaise, j'avais compris cependant qu'il y avait des Français.

Dès que la colonne est arrivée à la butte de tir, j'ai entendu une rafale de mitraillette. D'autres rafales ont été tirées par la suite, ainsi que des coups de feu tirés coup par coup. J'ai compris à ce moment là que les allemands devaient fusiller des Français. Je suis resté chez moi, de crainte d'être aperçu par les allemands.

Vers 21 heures, j'ai vu repartir le camion plate-forme. Les deux autres véhicules étaient partis avant, sans que je m'en aperçoive.

Ne ne me suis pas rendu sur les lieux le soir même, ni le lendemain.

Mon père, ni mon frère aîné n'étaient pas à la maison le soir du 17 Août.

Le 18 au matin, mon père s'est rendu à la butte de tir avec des voisins. A son arrivée, quelques uns de ceux-ci étaient déjà en train de sortir des cadavres de Français de la tranchée. Il a constaté qu'ils étaient attachés aux poignets deux par deux avec du fils de fer et que ceux qui étaient dans la tranchée étaient recouverts d'une mince couche de terre et de grosses pierres

Signé : PRATMARTY

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 50646

H4572 – 0018

C O P I E

Déclaration CADARS ADRIEN, cultivateur à la Cible, commune de Sainte-Radegonde (Aveyron)

"Le jeudi 17 Aout 1944, je revenais de Rodez, vers 19 heures 30, lorsque au Gué de Salelles, une camionnette allemande, venant de la direction de la Cible et allant vers Rodez, me croisa. Une demi-heure après, environ, cette même camionnette me dépassa; j'étais alors à huit cents mètres de chez moi. Quelques instants après, une conduite intérieure noire suivit, précédant elle-même un camion plate-forme transportant de tres jeunes soldats allemands armés de fusils et de mitraillettes. J'arrivais chez moi et presque aussitôt, j'entendis une rafale de coups de feu. Je montais aussitôt dans ma chambre d'où l'on aperçoit la butte de tir. Les soldats allemands étaient assis sur le rebord de la tranchée, coté butte, tirant par intermittence en direction du fond de celle-ci. Les soldats allemands se sont alors éloignés, puis sont revenus et j'ai eu l'impression qu'ils recouvraient des cadavres.

Nous ne sommes pas allés immediatement sur les lieux, craignant la présence de sentinelles. En effet, le 31 Janvier dernier, les allemands qui avaient fusillé des personnes, avaient laissé des sentinelles à proximité des lieux de la fusillade.

Le lendemain matin, de très bonne heure, je me suis rendu en compagnie de mon domestique, à la butte de tir et dans la tranchée où se trouvaient des corps recouverts d'une fine couche de terre et de pierres. Au premier abord, nous avons cru qu'il s'agissait de Russes. C'est le fossoyeur de Rodez avec mon père et l'adjoint de Sainte-Radegonde, qui, ayant dégagé un corps, se sont aperçus que c'étaient des Français. C'est alors qu'avec mon domestique, je suis revenu sur les lieux et aidé de voisins, nous avons commencé à les sortir. Les ambulances sont venues ensuite pour prendre les corps.

Je présume que les victimes avaient été attachées car certaines d'entre elles avaient du fil de fer aux poignets et quelques unes même aux jambes et elles étaient liées.

Signé : CADARS.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 50647

H4572 - 0019

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4572

copie de l'original

DOC. R.F. N° 395

B 50029

18

H4572 – 0020

5-4572 RF 395